

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles GUILBOT.

Nombre de Membres :

Date de Convocation : 8 décembre 2022

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 10

Présents : Gilles GUILBOT, Quentin GROUSSET, Vanessa BARON, Adam MASSOUF, Brigitte PALAGONIA, Annabelle JARRIAU, Jean-Pierre BON, Léa BERNARDEAU, Aristide ARDOUIN, Jocelyne YAHIA.

Excusés : Ismaël BOUCHER, Carole BERTIN, Cyril ROBERT, Alexandre VEILLON donne pouvoir à Gilles GUILBOT.

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne YAHIA est élue secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

➤ **Approbation du compte rendu de la dernière réunion** : Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2022 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération Atelier communal
- Projet jeux (Paris 2024)
- Questions diverses

Délibération choix des entreprises pour l'atelier communal :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion du 16 novembre dernier, il a été décidé de retenir les entreprises effectuant le gros œuvre (assainissement, maçonnerie, ossature/charpente). Des devis ont été demandés pour les différents lots restants. Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises qui avaient répondu à la demande selon les lots suivants :

	Lot	Entreprises	Montant HT	Option	Total
LOT 4	Terrassement	EURL MARTIN	1 800.00 €		1 800.00 €
LOT 5	Electricité	PICAUVILLE Damien	4 724.00 €		4 724.00 €
LOT 6	Plomberie	PICAUVILLE Damien	3 511.00 €		3 511.00 €
LOT 7	Menuiserie	SARL RENOUX	13 334.14 €		13 334.14 €
LOT 8	Carrelage	MERCERON Frédéric	2 885.00 € (M.O)	2 876.21 € (Fournitures)	5 761.21 €
LOT 9	Clôture	Prolians	5 570.12 €		5 571.12 €

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le choix des entreprises suivantes :

- Lot 4 Assainissement : MARTIN EURL pour un montant de 1800.00 € HT,
- Lot 5 : Electricité : PICAUVILLE Damien pour un montant de 4 724.00 € HT,
- Lot 6 : Plomberie : PICAUVILLE Damien pour un montant de 3 511.00 € HT,
- Lot 7 : Menuiserie : SARL RENOUX pour un montant de 13 334,14 € HT,
- Lot 8 : Carrelage : MERCERON Frédéric pour un montant de 2 885.00 € pour la main d'œuvre et 2 876.21 € HT pour la fourniture.
- Lot 9 : Clôture : Prolians pour un montant de 5 570.12 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer les bons de commande correspondants ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

JEUX OLYMPIQUES 2024 : APPELS À PROJETS 2022-2024 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre Pays va organiser les jeux olympiques en 2024. Au-delà de cette participation, les Jeux Olympiques seront l'occasion pour la commune de valoriser et consolider les valeurs portées par les activités physiques et sportives dans la mesure où elles sont une culture qui permet les échanges, l'accès à une bonne santé et de faire sens dans la société. L'organisation des Jeux Olympiques 2024 à Paris constitue aussi une occasion de conforter l'action du sport auprès de la population.

Afin d'encourager l'émergence du sport dans notre pays, l'état propose d'aider financièrement les collectivités pour la mise en œuvre de nouvelles actions sous la forme d'appels à projets concernant l'installation de structure pour la pratique sportive.

Pour ce faire, la commune envisage de lancer un projet sur son territoire en complément de la structure déjà existante à l'aire de jeux axé sur la partie ludique. Ce projet doit se centrer sur la pratique sportive.

Un dossier de demande de subvention sera à déposer auprès de l'agence national du sport. Nous sommes en attente de l'ouverture de la campagne 2023 pour finaliser la demande.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre les démarches et envisage la création d'un rocher d'escalade et d'un module parcours santé et renforcement musculaire.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons eu une plainte sur la dégradation d'un chemin en limite de Faye par un exploitant agricole. La commune va prendre contact avec cet exploitant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.